



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT GRAND EST - Etablissement de l'Aube

PV des résultats à l'épreuve d'admission TAXI

Session du 16 mars 2023

Cette liste est composée uniquement des candidats admis

Sont déclarés admis les candidats suivants (TAXI) :

KLISZ Eric

MANON Solène

VATANT Noémie

Troyes, le 29 mars 2023

Pour le Président et par délégation

Georges BELL, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est -
Etablissement de l'Aube



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION Grand EST

5 Boulevard de la défense Espace Partenaires 2^{ème} étage. 57 078 METZ Cedex 3 03 87 20 36 80

www.artisanat.fr - www.cmar-grandest.fr - contact@cmar-grandest.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

ÉTABLISSEMENT DE L'AUBE

6 rue Jeanne d'Arc · 10000 TROYES · 03.25.82.62.00

www.cma-aube.fr · contact@cma-aube.fr